

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2010-08-09 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 9<sup>e</sup> jour du mois d'août deux mille dix à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard,  
Mesdames les conseillères : Diane Godin,  
Chantale Hamelin,  
Esther Savard,  
Anick Leclerc (absente)  
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac,  
Jacquelin Martel (absent)

Monsieur Yves Landry, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

**Rés.1171-08-2010**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2010
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal de la mise en candidature
7. Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires
8. Appui financier aux Chevaliers de Colomb
9. Appui financier Fête du 150<sup>e</sup>
10. Article 59 - CPTAQ
11. Temps supplémentaire coordonnatrice des loisirs
12. Contrat directeur général (reporté)
13. Bail centre de conditionnement

14. Achat balançoire, loisirs
15. Entente Ministère des transports/Réfection 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Avenue
16. Coût excédentaire traverse CN
17. Décompte progressif #1, Construction et Pavage Portneuf
18. Construction & Pavage Portneuf, appui demande CPTAQ
19. Acceptation démissions pompiers et engagement de nouveaux
20. Autorisation de passage « Tour cycliste Joël Belhumeur »
21. Avis de motion, normes minimales de lotissement
22. Période de questions sur les sujets traités.
23. Levée de l'assemblée

**Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 2 août 2010. (du 6 juillet au 2 août 2010)**

**Rés.1172-08-2010 Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2010.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 12 juillet 2010 soit accepté tel que présenté.

**Rés.1173-08-2010 Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 482 576.86 \$.

Liste des comptes à payer	364 698.43 \$
Liste des chèques émis	24 015.92 \$
Liste transaction internet	36 018.92 \$
Liste chèques manuels	908.59 \$
Liste des salaires	56 935.00 \$

Je, Danielle M. Bédard, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, trésorière

**Le procès-verbal de la fin de la mise en candidature le 9 juillet 2010 est déposé au conseil municipal le 9 août 2010**

### **Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires**

Madame la greffière dépose la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Philippe Gignac, conseiller au district 1.

#### **Rés.1174-08-2010 Appui financier aux Chevaliers de Colomb**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser un support financier au montant de 1 500 \$ aux Chevaliers de Colomb – Conseil 6290 Portneuf inc.

#### **Rés.1175-08-2010 Appui financier aux Fêtes du 150<sup>e</sup>**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser un support financier au montant de 12 000 \$ à Portneuf 1861 dans le cadre des fêtes du 150<sup>e</sup> et déboursier sur présentation de pièces justificatives.

#### **Rés.1176-08-2010 Article 59 – CPTAQ**

**Considérant que** la MRC de Portneuf, dans le cadre de sa résolution CR 225-11-2009, a adressé une demande d'autorisation à portée collective à la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**Considérant que** cette démarche vise à déterminer, selon une vision globale du territoire agricole de la MRC de Portneuf, dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles résidences peuvent être implantées en zone agricole selon les deux volets prévus à l'article 59 de la loi;

**Considérant que** les négociations tenues entre la MRC de Portneuf, L'UPA et la CPTAQ ont permis d'établir un projet d'entente relativement aux cas et conditions d'implantation des utilisations résidentielles en zone agricole;

**Considérant que** le résultat de cette négociation apparaît à l'intérieur du document intitulé « Compte rendu de la demande et orientation préliminaire » signifié par la CPTAQ en date du 16 juin 2010;

**Considérant que** le résultat de cette négociation tient compte des particularités de la zone agricole et apparaît avantageuse pour la municipalité de Portneuf;

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf signifie à la CPTAQ et à la MRC de Portneuf son accord sur le projet d'entente relatif à la demande d'autorisation à portée collective contenu à l'intérieur du document intitulé « Compte rendu de la demande et orientation préliminaire » transmis par la CPTAQ en date du 16 juin 2010.

**Rés.1177-08-2010 Temps supplémentaire coordonnatrice des loisirs**

**Considérant que** plusieurs activités ont été préparées et supervisées par la coordonnatrice des loisirs;

**Considérant que** ces activités ont occasionné du temps supplémentaire à la coordonnatrice des loisirs;

**Considérant qu'**il est souhaitable qu'une partie des heures accumulées soient payées pour éviter que la coordonnatrice ne prenne du retard dans son travail hebdomadaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte de payer un nombre de soixante-seize (76) heures à taux régulier à madame Anaïs Jardon.

**Rés.1178-08-2010 Bail centre de conditionnement physique**

**Considérant que** le bail du centre de conditionnement physique venait à échéance le 31 juillet dernier;

**Considérant que** des négociations sont en cours entre les deux parties;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte de renouveler le bail intervenu, en date du 11 juillet 2006, entre la Ville de Portneuf et madame Rita Côté par période de un (1) mois et jusqu'à ce que les négociations soient terminées.

**QUE** le renouvellement du bail soit fait pour et en considération d'un loyer mensuel de sept cent trente-cinq dollars (735\$)

**Rés.1179-08-2010 Achat balançoire, loisirs**

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense de 2 880 \$ pour l'acquisition d'une balançoire à être installée au terrain de jeux secteur nord.

**Rés.1180-08-2010 Entente Ministère des Transports/Réfection 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur Nelson Bédard, maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, l'entente avec le Ministère des Transports projet 154091344 portant le no 71-323 dans le cadre de la réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue et de la 2<sup>e</sup> Avenue ainsi que des rues transversales.

**Rés.1181-08-2010**      **Coût excédentaire traverse CN**

**Considérant que** les travaux de réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> Avenue ainsi que des rues transversales sont débutés dans le secteur de la voie ferrée du Canadien National;

**Considérant qu'**il est jugé préférable de changer les tuyaux des conduites d'aqueduc et d'égouts sur la rue Provencher au sud de la 2<sup>e</sup> Avenue;

**Considérant que** le Canadien National fait une demande spécifique de changement de surface de ballast à installer;

**Considérant que** le coût estimé de ces travaux s'élève à environ 86 000 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense supplémentaire au projet initial au montant de 86 000 \$ dans le cadre des travaux de réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> Avenue ainsi que des rues transversales; cette dépense sera affectée au règlement d'emprunt correspondant.

**Rés.1182-08-2010**      **Décompte progressif #1, Construction et Pavage Portneuf**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise un premier paiement à l'entrepreneur Construction et Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Avenue – Phase 1, tel que recommandé par BPR, au montant de 424 710.41 \$ taxes incluses, conditionnellement à la réception de:

- un document provenant de chacune des autorités concernées attestant que les Lois, décrets et ordonnances ont été observés et que toutes les cotisations et prélèvements exigibles en vertu des lois et décrets ont été payés (CSST et CCQ)
- les quittances de tous les fournisseurs ayant dénoncé leur contrat ou
- une déclaration solennelle de l'Entrepreneur s'engageant à acquitter ses différentes obligations de paiement envers ses fournisseurs, sous-traitants, main-d'œuvre et autres.

**Rés.1183-08-2010**      **Construction & Pavage Portneuf, appui demande CPTAQ**

**Considérant que** Construction & Pavage Portneuf inc. désire agrandir la carrière existante;

**Considérant que** les sols sont impropres à l'agriculture;

**Considérant qu'**une modification de zonage est nécessaire, car le zonage ne permet pas l'extraction sur le lot 3 935 645;

**Considérant que** le conseil municipal croit nécessaire qu'une voie de contournement soit construite pour éliminer la circulation sur l'Avenue Saint-Louis de camion en provenance ou en direction de la carrière de Construction & Pavage Portneuf inc., cette circulation constituant une nuisance considérable aux résidents et un risque à la sécurité des piétons;

**Considérant que** l'appui de la ville pour cet agrandissement est conditionnel à ce que le projet de voie de contournement (#365346), qui est à l'étude par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), soit autorisé;

**Considérant que** cette recommandation est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à majorité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser Construction & Pavage Portneuf inc. à agrandir sa carrière de granit existante située sur les lots 2 999 800 et 3 150 813, le tout conditionnellement :

- à ce que la Commission de protection du territoire agricole autorise le projet de la voie de contournement
- et à ce qu'une entente soit convenue entre Construction & Pavage Portneuf inc. et la Ville de Portneuf pour la réalisation du projet de la voie de contournement

**QUE** la Ville de Portneuf, conditionnellement à l'acceptation des termes de la présente par la CPTAQ, entreprendra les procédures de modification de règlement de zonage afin d'autoriser l'extraction dans la zone concernée.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec trois voix favorables et une voix défavorable.

Madame la conseillère Esther Savard enregistre sa dissidence.

**Rés.1184-08-2010      Acceptation démission pompiers et engagement de nouveaux**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf accepte la démission de messieurs Benoît Martel, Mathieu Martel, Félix Lefebvre-Martel comme pompiers volontaires et autorise monsieur Éric Savard, directeur du service des incendies à procéder aux entrevues afin de combler ces postes vacants.

**Rés.1185-08-2010      Autorisation de passage « Tour cycliste Joël Belhumeur »**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage, sur notre territoire, du tour cycliste Joël Belhumeur 2010 les 20 et 21 août prochains.

**Rés.1186-08-2010      Avis de motion, normes de lotissement**

Je, Chantale Hamelin conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant les normes minimales au lotissement dans les zones desservies par l'aqueduc et l'égout.

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 : 35 hres.

---

Maire

---

Greffière